Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes confirme un début d'épidémie d'infections à virus Zika en Martinique et en Guyane.

Depuis que les premiers cas ont été détectés fin décembre :
- En Martinique : 47 cas confirmés autochtones d'infections à virus Zika sont signalés, ainsi que 610 cas cliniquement évocateurs. Un premier cas de Syndrome de Guillain-barré a été identifié et est hospitalisé en réanimation.
- En Guyane, 15 cas autochtones d'infections à virus Zika sont confirmés. Le nombre de cas confirmé augmente plus faiblement qu'en Martinique mais la circulation virale est dispersée sur ce territoire laissant présumer de nombreux cas asymptomatiques.
- A Saint-Martin, 1 cas vient d'être confirmé.
- En Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, Il n'y a pas à ce jour de circulation avérée du virus. Aucun cas n'est confirmé mais une dizaine de cas suspects sont en cours d'investigation.

Chaque Directeur Général des Agences Régionales de Santé (ARS) de Guyane, Martinique et Guadeloupe a mis en place un plan d'action permettant de répondre à la situation épidémique, en particulier pour répondre à la prise en charge des cas graves ou des personnes les plus vulnérables telles que les femmes enceintes.

Le ministère chargé de la santé a pré alerté l'Etablissement de Préparation et de Réponses aux Urgences Sanitaires (EPRUS) qui se tient prêt à envoyer des renforts en professionnels de santé et en matériels de prise en charge, si la situation locale le nécessite.

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) publiera en début de semaine prochaine son avis pour préciser la conduite à tenir vis-à-vis des patients et particulièrement des femmes enceintes. Il fera l'objet d'une communication spécifique auprès des professionnels de santé, en particulier des gynécologue-obstétriciens et des sages-femmes.

Pour rappel, le virus Zika sévit principalement dans l'ensemble de la zone intertropicale.

Le virus du Zika se transmet d'homme à homme par l'intermédiaire d'une piqure du moustique tigre. Lors d'une piqure, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqure, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine. Les mesures individuelles de protection contre les piqures de moustiques sont donc indispensables pour lutter contre le développement d'une épidémie.

Le ministère de la santé en appelle donc à la mobilisation individuelle et communautaire et demande aux personnes résidant ou devant se rendre dans ces régions d'adopter un certain nombre de mesures visant à prévenir toute dissémination du virus :
- Détruire les larves ainsi que les gites potentiels de reproduction des moustiques autour et dans l'habitat (en supprimant les soucoupes sous les pots de fleurs et en vidant au moins une fois par semaine tous les récipients contenant de l'eau stagnante : détritus, gouttières…) ;
- Se protéger des piqures de moustiques en portant des vêtements longs, en utilisant des répulsifs cutanés (en respectant les précautions d'emploi, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte) ainsi que des moustiquaires de berceau chez le nouveau-né et le nourrisson ;
- Protéger l'habitat (moustiquaires, diffuseurs électriques, tortillons….).

Les symptômes sont le plus souvent de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures) avec des éruptions cutanées et se manifestent dans les 3 à 12 jours qui suivent la piqure par le moustique. Le Zika peut également se manifester par une conjonctivite ou par une douleur derrière les yeux, ainsi que par un oedème des mains et/ou des pieds. La fièvre apparait peu élevée et transitoire. Il n'existe pas de traitement curatif, ni vaccin et le traitement est donc symptomatique (traitement des symptômes).

La gravité n'est pas immédiate mais plutôt liée à la survenue de complications neurologiques, dont le syndrome de Guillain-Barré (SGB) incitant à une vigilance spécifique en cas d'épidémie. A également été constatée une augmentation inhabituelle des cas de microcéphalie chez les foetus et les nouveau-nés entrainant des malformations du système nerveux.

Les femmes enceintes doivent adopter des mesures de protection renforcées et consulter sans délai en cas de symptômes.

Contrairement au moustique vecteur du paludisme, l'Aedes a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. C'est donc surtout dans la journée qu'il faut se protéger.